

Réduction d'impôt pour travaux (DEFI) : Exemple d'un Groupement Forestier (GF)

Le GF comporte 3 porteurs de parts (A, B et C). Il a réalisé **30 000 €** de travaux éligibles en 2016. La réduction est la suivante :

Ligne	Porteur	A	B	C
	Situation familiale	marié	célibataire	pacsé
f	Plafond pour réduction	12 500 €	6 250 €	12 500 €
p	Part détenue	40 %	25 %	35 %
d	Part de dépense : 30 000 € x p	12 000 €	7 500 €	10 500 €
r	Dépense retenue dans la limite du plafond f	12 000 €	6 250 €	10 500 €
	Réduction d'impôt sur revenus 2016 : 18 % x r	2 160 €	1 125 €	1 890 €
	Report de dépense sur revenus 2017 : $d - r$	0	1250 €	0

N.B. : si le propriétaire est assujetti à la TVA, ce sont les dépenses HT qui sont prises en compte.